

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER  
À DES INVESTISSEMENTS DANS LE BUT  
D'ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DU SITE  
D'EMMAGASINAGE DE POINTE-DU-LAC

DOSSIER : R-4034-2018 Phase 3

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président  
Me LISE DUQUETTE  
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 11 AOÛT 2020  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 2

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE  
avocat de la Régie

REQUÉRANTE :

Me ADINA GEORGESCU  
avocate d'Intragaz, Société en commandite

INTERVENANTES :

Me VINCENT LOCAS  
avocat d'Énergir, s.e.c. (ÉNERGIR)

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat de Stratégies énergétiques et de  
l'Association québécoise de lutte contre la  
pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
ROCK MAROIS	
INTERROGÉ PAR Me ADINA GEORGESCU	12
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	16
PLAIDOIRIE PAR Me ADINA GEORGESCU	22
PLAIDOIRIE PAR Me VINCENT LOCAS	28
PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	29

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce onzième (11e) jour  
2 du mois d'août :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Audience du onze (11) août deux mille vingt (2020)  
8 par visioconférence, dossier R-4034-2018 Phase 3 :  
9 Demande d'autorisation de procéder à des  
10 investissements dans le but d'accroître la capacité  
11 du site d'emmagasiner de Pointe-du-Lac.

12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître  
13 Marc Turgeon, président de la formation, de même  
14 que maître Lise Duquette et maître Nicolas Roy.

15 L'avocat de la Régie est maître Jean-François  
16 Ouimette.

17 La requérante est Intragaz, société en commandite,  
18 représentée par maître Adina Georgescu.

19 Les participants à la présente audience sont :  
20 Énergir représentée par Me Vincent Locas;  
21 Stratégies énergétiques et Association québécoise  
22 de lutte contre la pollution atmosphérique  
23 représentées par maître Dominique Neuman.

24 Nous demandons aux participants de bien  
25 vouloir s'identifier à chacune de leurs

1 interventions pour les fins de l'enregistrement.

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Maître Neuman, c'est seulement SÉ?

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Pardon!

7 LE PRÉSIDENT :

8 Est-ce que vous êtes là pour les deux organismes?

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Oui, absolument. Oui.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Parfait. Merci. Alors, donc il n'y a pas eu de  
13 correction. Parfait. Alors, bon, je tiens tout  
14 d'abord à souligner que pour certains d'entre vous  
15 c'est peut-être une première, une audience  
16 virtuelle. Alors, je compte sur notre collaboration  
17 à tous qui est habituelle pour pouvoir passer ce  
18 test de l'audience virtuelle.

19 Donc, en plus de maître Jean-François  
20 Ouimette, qui est à l'avocat de la Régie, monsieur  
21 Jean-François Mondou agit comme chargé de projet et  
22 analyste. Comme vous l'avez déjà constaté, madame  
23 St-Cyr est notre greffière audiencière, ainsi que  
24 notre organisateur dans GoToMeeting. Enfin,  
25 monsieur Claude Morin participe en tant que

1 sténographe.

2 Nous demandons de laisser en permanence  
3 leur caméra allumée à l'avocat du Distributeur, du  
4 représentant de ce dernier, et il sera de même pour  
5 l'équipe de la Régie de la formation.

6 Ça fait que maître Georgescu, si c'est  
7 possible pour vous que votre client s'allume,  
8 allume sa caméra puis on va faire attention à ce  
9 qu'on peut dire qui peut être mal interprété.

10 Également, nous vous demandons à ce que  
11 tous les micros demeurent fermés sauf lorsque l'un  
12 d'entre vous souhaitez intervenir. Sachez que  
13 madame St-Cyr peut, en tout temps, fermer tous les  
14 micros. Ça, c'est un petit pouvoir que c'est elle  
15 qui a ça, c'est pas moi. Ça, je lui envie beaucoup  
16 ce pouvoir de fermer les micros.

17 L'audience est diffusée en directe sur  
18 YouTube, c'est notre première. Habituellement, nous  
19 sommes en différé, ce matin nous sommes en direct.  
20 On ne cesse pas d'évoluer à la Régie. Et les notes  
21 sténographiques seront déposés sur le site Internet  
22 de la Régie dans les meilleurs délais.

23 Tout comme pour les audiences en personne à  
24 la Régie, il est interdit de filmer l'audience, de  
25 prendre des captures d'écran ou encore d'en

1 enregistrer le contenu audio.

2 Si vous désirez transmettre un message à la  
3 greffière, par exemple parce que vous éprouvez des  
4 problèmes techniques, vous pouvez utiliser la  
5 fonction clavardage que vous trouverez dans le haut  
6 de l'écran à droite.

7 Par ailleurs, si vous éprouvez un problème  
8 technique majeur, perte de connexion, tel que  
9 mentionné aux coordonnées de la connexion, veuillez  
10 communiquer immédiatement avec la Régie au 514-582-  
11 6120 afin que nous puissions agir en conséquence.

12 Je désire vous rappeler que l'un ou l'autre  
13 des membres de la formation peuvent s'ils le  
14 souhaitent vous poser des questions à la fin de  
15 votre présentation ou en cours de celle-ci.

16 Avant de débiter formellement l'audience,  
17 hier après-midi, la Régie vous a avisés que nous  
18 comptons aborder la question des frais de  
19 l'intervenant en vous référant au paragraphe 6 de  
20 la décision D-2019-004. Est-ce que,  
21 maître Georgescu et maître Locas, vous pouvez  
22 répondre à cette... à cette communication d'hier  
23 après-midi. Maître Locas a allumé son micro.

24 Me VINCENT LOCAS :

25 Exactement. Je vais prendre le relai sur ce point.

1 J'imagine que le questionnement de la Régie est de  
2 savoir si Énergir va assumer les frais de  
3 l'intervenante SÉ-AQLPA. Bien entendu, sous réserve  
4 de commentaires lorsqu'il y aura le dépôt de la  
5 demande de remboursement de frais, la réponse est  
6 « oui ». Tout comme Énergir le fait en phase 1 du  
7 présent dossier, comme Énergir l'a fait également  
8 dans les dossiers passés au cours des années. Si,  
9 bien entendu, c'était le questionnement.

10 LE PRÉSIDENT :

11 C'était le questionnement.

12 Me VINCENT LOCAS :

13 Excellent.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Et c'est pour ça que nous avons référé à la  
16 décision de la première, à la phase 1. Merci,  
17 Maître Locas, ça va nous éviter des échanges  
18 possible. Bien, il va y avoir, effectivement, vous  
19 allez pouvoir émettre les commentaires que vous  
20 souhaitez, mais ça va nous éviter d'autres échanges  
21 sur qui et quand et comment, si vous voulez bien.

22 Alors, écoutez, en me basant sur l'article  
23 3 du règlement de la procédure, je demande à SÉ-  
24 AQLPA de déposer, s'il le juge opportun, ce que je  
25 pense, sa demande de paiement de frais, au plus



1           tard le dix-huit (18) août prochain. Et j'aimerais  
2           que les délais, maître Neuman, soient respectés.

3                        Vous allez comprendre qu'on est dans une  
4           période... encore dans une période estivale pour  
5           nous. Il y a certaines... il y a des équipes qui  
6           reviennent de vacances, d'autres qui repartent.  
7           Nous essayons de pouvoir faire en sortir de rendre  
8           une décision qui sera consolidée, Maître Georgescu,  
9           c'est-à-dire une décision sur le fond qui  
10          comprendrait les frais.

11                      Alors, donc on vous demanderait pour,  
12          maître Neuman, si c'est possible le dix-huit (18)  
13          août à midi (12 h 00). Intragaz et Énergir vous  
14          pourrez commenter, vous aurez jusqu'au vingt et un  
15          (21) août prochain à midi-midi (12 h 00) pour  
16          pouvoir déposer des commentaires. Puis en fin de  
17          compte, Maître Neuman, si c'est possible pour vous  
18          de répliquer le vingt-quatre (24) août à seize  
19          heures (16 h 00).

20                      Est-ce que vous avez bien pris les dates?

21                      Ça va?

22                      Me DOMINIQUE NEUMAN :

23                      Parfait. Oui, c'est parfait. Il n'y a pas de  
24                      problème.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Neuman. C'est apprécié. pour que tout  
3 le monde puisse savoir les... les temps, pour qu'on  
4 puisse arriver en temps pour vous rendre une  
5 décision, je pense que c'est le travaille qu'on  
6 demande à tout le monde de faire.

7 Alors, à moins d'une question préliminaire  
8 de quelqu'un d'entre vous, la Régie serait prête à  
9 débiter. Alors, pour avoir une question  
10 préliminaire, si vous avez une question  
11 préliminaire, c'est très simple, dans GoToMeeting,  
12 vous faites ça comme ça. Là, je sais qu'il y a une  
13 question préliminaire. Et si je n'en vois pas,  
14 c'est qu'on peut procéder.

15 Alors, je n'en vois pas. Puis je suis  
16 désolé, je me sens un petit peu taquin aujourd'hui.  
17 C'est ma dernière semaine avant mes vacances et je  
18 le ressens. Je ne sais pas si vous le sentez, mais,  
19 moi, je le ressens beaucoup. Alors, Maître  
20 Georgescu, on est prêt à débiter avec vous.

21 Me ADINA GEORGESCU :

22 Merci, Monsieur le Président. Madame, Monsieur les  
23 Régisseurs. Bon matin. Adina Georgescu pour  
24 Intragaz, s.e.c.

25 Alors, tout d'abord, j'aimerais demander à

1 monsieur Marois d'allumer sa caméra, tel que  
2 demandé par monsieur le président tout à l'heure.

3 M. ROCK MAROIS :

4 Bonjour.

5 Me ADINA GEORGESCU :

6 Bon matin, Monsieur Marois. Alors, je suis  
7 accompagné ce matin de monsieur Rock Marois,  
8 président d'Intragaz pour les fins de l'audience.

9 Peut-être une petite question d'intendance  
10 pour commencer. Eu égard à l'adoption de la preuve  
11 documentaire qui a déjà été effectué par voie de  
12 déclaration assermentée de monsieur Marois. Cette  
13 déclaration assermentée a été déposée au dossier.  
14 C'est ma preuve de B-0099 de la semaine dernière.  
15 Donc, nous ne procéderons pas à l'adoption de la  
16 preuve documentaire par témoignage ce matin. Il y  
17 aura cependant, tel qu'annoncé dans notre  
18 correspondance de vendredi passé, le sept (7) août,  
19 une courte preuve qui sera administrée par Intragaz  
20 par le biais d'un bref témoignage de monsieur  
21 Marois. Alors, sans plus tarder, nous sommes prêts  
22 à procéder. Donc, je demanderais peut-être à madame  
23 la greffière d'assermenter le témoin pour commencer  
24 le tout.

25

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce onzième (11e) jour  
2 du mois d'août, A COMPARU :

3

4 ROCK MAROIS, président d'Intragaz, ayant une place  
5 d'affaires au 6565, boulevard Jean-XXIII, Trois-  
6 Rivières (Québec);

7

8 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
9 solennelle, dépose et dit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me ADINA GEORGESCU :

12 Alors, monsieur Marois procédera à une courte  
13 présentation, et je lui cède la parole.

14 R. Merci beaucoup. Bonjour à tout le monde. Je vais  
15 tenter d'être bref et allumé si possible. Tout  
16 d'abord, j'aimerais souligner que le projet Pointe-  
17 du-Lac a été un succès sur toute la ligne.  
18 Premièrement, il a été réalisé à temps, soit pour  
19 une mise en service en date du premier (1er)  
20 décembre deux mille dix-neuf (2019). Je vous réfère  
21 ici à la pièce B-0090, page 4 lignes 10 et 11 et  
22 page 11 lignes 29 à 31.

23

24 Ensuite, le projet a été réalisé à  
25 l'intérieur des budgets. Le coût réel du projet  
incluant le coût en capital capitalisé a été de dix

1 millions huit cent quinze mille quatre cent quatre-  
2 vingt-dix-sept dollars (10 815 497 \$), soit  
3 cinquante mille deux cent trente-trois dollars  
4 (50 233 \$) de moins que le coût prévu de dix  
5 millions huit cent soixante-cinq mille sept cent  
6 trente (10 865 730 \$). Je vous réfère ici à la  
7 pièce B-0090, Intragaz-8, Document 1, page 4 aux  
8 lignes 8 et 9.

9 Le projet a également atteint le niveau de  
10 performance attendu. Je désire rappeler ici que  
11 l'objectif premier du projet était d'accroître la  
12 capacité de soutirage quotidienne maximale de un  
13 virgule deux million de mètres cubes (1,2 Mm<sup>3</sup>) à un  
14 virgule six million de mètres cubes (1,6 Mm<sup>3</sup>). Le  
15 projet avait également comme conséquence de faire  
16 passer le volume utile de vingt-deux virgule sept  
17 millions de mètres cubes (22,7 Mm<sup>3</sup>) à trente-six  
18 virgule six millions de mètres cubes (36,6 Mm<sup>3</sup>). Je  
19 vous réfère ici à la pièce B-0005, Intragaz-1,  
20 Document 1, page 3 aux lignes 10 à 12 de la Phase 1  
21 du présent dossier.

22 De plus, en réponse à la question 1.2 de la  
23 Régie, nous avons fourni un tableau des retraits  
24 quotidiens de la saison hivernale 2019-2020  
25 indiquant que le site de Pointe-du-Lac avait

1           soutiré un volume quotidien de un virgule six  
2           millions de mètres cubes (1,6 Mm3) à douze (12)  
3           reprises pendant l'hiver.

4                        J'aimerais maintenant commenter brièvement  
5           la Phase 3 du dossier qui consiste à approuver le  
6           calcul du cavalier tarifaire. Je crois qu'il est  
7           pertinent de se rappeler l'objectif du cavalier  
8           tarifaire qui est de, un, permettre à Intragaz de  
9           récupérer le coût de service marginal du projet. Le  
10          coût de service marginal du projet s'établit  
11          maintenant à un million trois cent soixante-quatre  
12          mille huit cents dollars (1 364 800 \$), soit six  
13          mille deux cents dollars (6200 \$) de moins que la  
14          projection de un million trois cent soixante-dix  
15          mille (1 370 000 \$). Je vous réfère ici à la pièce  
16          B-0090, Intragaz-8, Document 1, page 4 lignes 19 à  
17          21. La légère baisse du coût de service marginal  
18          provient de l'écart favorable au niveau du coût du  
19          projet.

20                       Un deuxième objectif important du cavalier  
21          tarifaire était de permettre à Énergir et à sa  
22          clientèle de bénéficier pleinement des avantages  
23          économiques du projet. En effet, le cavalier  
24          tarifaire a pour effet de ramener le taux de  
25          rendement du projet pour Intragaz au taux de

1 rendement autorisé, soit huit virgule cinq pour  
2 cent (8,5 %), et de faire profiter Énergir et sa  
3 clientèle de la rentabilité excédentaire. Je vous  
4 réfère ici à la pièce B-0005, Intragaz-1, Document  
5 1, page 5 aux lignes 21 et suivantes.

6 La méthode de calcul du cavalier tarifaire  
7 est en tous points identique à ce qui avait été  
8 prévu initialement. Je vous réfère à la pièce  
9 B-0007, Intragaz-1, Document 3. Le montant du  
10 cavalier tarifaire est très similaire à ce qui  
11 avait été initialement prévu, soit un million deux  
12 mille trois cent trente-trois dollars (1 002 333 \$)  
13 par rapport à neuf cent quatre-vingt-seize mille  
14 cent trente-trois dollars (996 133 \$). L'écart de  
15 six mille deux cents dollars (6200 \$) correspond à  
16 la différence au niveau du coût de service marginal  
17 du projet. Je vous réfère à la pièce B-0090,  
18 Intragaz-8, Document 1, page 6, tableau 3, ligne 10  
19 et à la pièce B-0006, Intragaz-1, Document 3, page  
20 3 ligne 21.

21 Finalement, je voudrais confirmer, suite à  
22 la lettre reçue de la Régie datée du six (6) août  
23 vingt vingt (2020), qu'une erreur s'est glissée à  
24 la ligne 9 page 6 de la pièce B-0090. En effet,  
25 lorsque nous avons révisé la pièce Intragaz-8,

1 Document 1, anciennement la B-0083, nous avons omis  
2 par erreur de réviser les chiffres figurant à la  
3 page 6 ligne 9. Les bons chiffres sont  
4 effectivement cinq millions sept soixante-sept  
5 mille huit cents (5 767 800 \$), et entre  
6 parenthèses quatre millions quatre cent trois mille  
7 dollars (4 403 000 \$) plus un million trois cent  
8 soixante-quatre mille dollars huit cents  
9 (1 364 800 \$).

10 Ceci complète mes commentaires.

11 Q. **[1]** Alors, je n'ai pas de questions supplémentaires  
12 pour monsieur Marois. Il est disponible pour  
13 répondre aux questions. Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. Maître Neuman?

16 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, madame et  
18 monsieur les régisseurs. Bonjour, Monsieur Marois.  
19 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et  
20 l'AQLPA.

21 Q. **[2]** Alors, j'ai seulement quelques questions. Pour  
22 ce faire, je vais attirer l'attention de monsieur  
23 Marois et les participants de la Régie à la  
24 décision D-2019-066 en page 18. C'est la décision  
25 de Phase 2 d'autorisation du projet. Et en plus de



1 la pièce que monsieur Marois a citée il y a  
2 quelques instants, qui était la pièce B-0090,  
3 version révisée de Intragaz-8, Document 1, en  
4 allant au tableau 8 qui se trouve en page 10.  
5 Monsieur Marois, est-ce que vous avez les deux  
6 pièces?

7 R. Oui. Donnez-moi un petit instant s'il vous plaît.

8 O.K. Au niveau de la décision, c'était à quel  
9 paragraphe?

10 Q. **[3]** Bien, c'est la page 18. Ce sont les paragraphes  
11 en caractères gras, 68 à 70.

12 R. Et au niveau de la pièce B-0090, c'était à quel  
13 endroit?

14 Q. **[4]** Le tableau 8, qui se trouve en page 10.

15 R. Oui. J'ai ces deux documents, oui.

16 Q. **[5]** D'abord, simplement pour signaler le contexte.  
17 Nous avons déjà annoncé que, dans notre  
18 recommandation tout à l'heure, nous allons exprimer  
19 notre recommandation favorable aux deux postes  
20 budgétaires qui ont fait l'objet de notre demande  
21 d'intervention, c'est-à-dire on est dans le tableau  
22 8, les postes budgétaires de servitude et  
23 aménagement et de conduite de collecte, qui avaient  
24 également fait l'objet de nos représentations en  
25 Phase 2.

1           Il y a simplement un détail qui me chicote.  
2           Eh... bien, j'espère que c'est simplement un  
3           détail, que ce n'est pas quelque chose qui change  
4           la donne. Donc, si on regarde au tableau 8, dans  
5           les items servitude et aménagement et conduite de  
6           collecte, cela inclut le sujet qui était couvert  
7           par la condition que la Régie a énoncée.

8           Lorsqu'elle a émis son autorisation, elle  
9           l'a assortie d'une condition qui était de modifier  
10          la conception des conduites selon une température  
11          de conception de moins quarante-cinq degrés (-45)  
12          afin de tenir compte de la résistance à l'impact,  
13          tel que requis par l'article 5212 de la norme CSA  
14          Z662-15.

15          Dans nos demandes de renseignement... Ce  
16          n'est pas la peine d'aller à ce document  
17          immédiatement puisque nous avons demandé à  
18          Intragaz d'énumérer les modifications qui avaient  
19          été apportées entre le budget et le réel. Et à  
20          aucun moment il n'a été explicitement fait mention  
21          de cette modification de conception. Il y a eu des  
22          mentions de variations de coûts des conduites qui,  
23          incidemment, ont été révisés à la baisse, mais il  
24          n'y avait pas cette référence à cette modification  
25          de conception.

1                   Donc, ma première question, rassurez-moi,  
2           Monsieur Marois, est-ce que le projet tel que  
3           réalisé, a bel et bien tenu compte de la condition  
4           qui a été requise par la Régie?

5           R. Je le confirme.

6           Q. **[6]** Oui. Et en quoi cela a-t-il modifié les coûts  
7           du projet? Puisque quand je vois la comparaison  
8           entre... en fait, les explications qui nous ont été  
9           données pour expliquer les variations entre le réel  
10          et le prévu, on constate que les coûts des  
11          conduites ont été inférieurs à ce qui a été prévu.

12                   Ça fait que si vous pouviez élaborer un  
13          petit peu, Monsieur Marois, là-dessus. Vous pourrez  
14          expliquer comment des critères de conception plus  
15          sévères ont été accompagnés d'une réduction du  
16          coût.

17          R. Bien, vous comprendrez que ce qui entraîne des  
18          écarts de coûts, c'est des multiples raisons. Puis,  
19          on a expliqué que la... les... Mais si je me  
20          réfère... donnez-moi un instant...

21                   Je me réfère, ici, à la réponse à votre  
22          question 3.1.2 qui est à la page 3 du document  
23          Intragaz 10, la pièce Intragaz 10, Document 1. Puis  
24          nous avons mentionné que :

25                   Le coût d'installation des conduites

1 de collectes a été plus bas que prévu  
2 notamment à cause d'économies  
3 réalisées sur le déboisement et le  
4 chemin d'accès temporaire pour les  
5 travaux.

6 Mais il y a eu plusieurs autres facteurs.

7 Donc, cet élément-là a été un facteur  
8 négatif sur les coûts, mais pas suffisamment  
9 important pour que nous le mentionnions. Je veux  
10 dire, on s'est limité aux principaux écarts.

11 Q. **[7]** D'accord. Donc, en résumé puis vous me rassurez  
12 là-dessus, donc, la condition imposée par la Régie  
13 a bel et bien été réalisée et il n'y a pas  
14 d'erreur... Quand je regarde l'écart budgétaire par  
15 rapport au réel, on a bel et bien tenu compte du  
16 coût que représentaient ces conduites plus  
17 résistantes qui étaient exigées par la Régie?

18 R. Tout à fait. C'est un coût marginal et c'est pour  
19 ça qu'on ne le retrouve pas.

20 Q. **[8]** D'accord. Donc, ça termine mes questions  
21 puisque j'ai posé différentes questions écrites en  
22 demande de renseignement auquel je remercie  
23 beaucoup Intragaz de nous avoir répondu même s'ils  
24 avaient quelques réticences quant à la recevabilité  
25 des questions, mais ils ont répondu quand même et

1 ça été très apprécié et ça a permis de faire le  
2 tour de tous les points qui avaient été abordés au  
3 moment de la Phase 2 lorsqu'on avait décidé  
4 d'approuver... lorsque que la Régie avait décidé  
5 d'autoriser, pardon, le projet aux motifs de sa  
6 conformité aux exigences de la Loi sur les  
7 hydrocarbures et de son règlement d'application. Ça  
8 fait que je vous remercie beaucoup, Monsieur  
9 Marois, ça termine mes questions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Neuman. Merci, Monsieur Marois pour  
12 les réponses. La Régie n'aura pas de question.  
13 Selon nous là, tout est pas mal clair. Votre  
14 explication, en fait, de ce matin aussi a été  
15 appréciée, Monsieur Marois, pour le changement de  
16 ligne. Ça va nous permettre de... Même si on  
17 comprenait la chose, les analystes ont bien vu la  
18 chose et ça nous permet d'avoir, comment je dirais  
19 donc, un dossier le plus clair possible parce qu'il  
20 y aura, vous savez... Vous aimez être devant nous,  
21 vous allez revenir dans quelques mois ou  
22 quelques... peut-être... On peut le compter en  
23 mois, mais moi je n'y serai plus, mais vous allez  
24 revenir pour pouvoir avoir un autre tarif. Alors,  
25 cela étant dit, Maître Georgescu, est-ce que vous

1           avez un réinterrogatoire?

2           Me ADINA GEORGESCU :

3           Non, Monsieur le Président, pas de  
4           réinterrogatoire.

5           LE PRÉSIDENT :

6           Parfait. Merci, Maître. Alors, merci Monsieur  
7           Marois. Donc, je vous libère de votre serment.  
8           Maintenant, vous pouvez dire tout ce que vous  
9           voulez dire, mais vous n'êtes plus assermenté.  
10          Alors, je n'ai compris la raison, mais ceci étant  
11          dit, c'est correct, je n'ai pas de problème là.  
12          C'est comme si on encourageait les gens, entre  
13          nous : Là, maintenant, tu peux dire ce que je pense  
14          que tu devrais dire puis après ça, bien, tu peux  
15          dire ce que tu veux dire, c'est correct. Donc, vous  
16          voyez, je me sens un petit peu taquin. Alors, je  
17          vais me faire parler par mes collègues, bientôt.

18                 Alors, écoutez, je pense qu'on est prêt aux  
19          plaidoiries. Nous avons reçu, je pense, c'est ce  
20          matin ou hier, de votre part, Maître Georgescu.  
21          Alors, je vous invite à pouvoir nous la présenter.

22          PLAIDOIRIE PAR Me ADINA GEORGESCU :

23          Parfait. Merci beaucoup, Monsieur le Président.  
24          Alors, à nouveau, Adina Georgescu pour Intragaz.  
25          Donc, effectivement, je vais avoir une courte

1 plaidoirie, ce matin.

2           Tel qu'annoncé, vendredi passé, nous avons  
3 effectivement déposé un plan d'argumentation assez  
4 court au SDÉ, hier, en fin de journée, en vue de la  
5 plaidoirie de ce matin. Toutefois, par soucis  
6 d'efficacité, pour éviter, aussi, les répétitions,  
7 je ne suivrai pas nécessairement le contenu du plan  
8 à la lettre.

9           Ma plaidoirie vient plutôt à revenir  
10 brièvement sur les éléments essentiels de la Phase  
11 3 du présent dossier, laquelle, comme l'a mentionné  
12 monsieur Marois, porte exclusivement sur l'aspect  
13 tarifaire du projet Pointe-du-Lac.

14           Alors, comme les coûts réels du projet sont  
15 maintenant connus, la demande formulée par Intragaz  
16 à la Régie, dans le cadre de cette phase, est  
17 d'approuver le calcul, le montant et la date  
18 d'entrée en vigueur du cavalier tarifaire ainsi que  
19 le Tarif E-6.

20           Et à ce stade, il est utile de rappeler que  
21 le concept de cavalier tarifaire a déjà été  
22 approuvé par la Régie, en Phase 1 de ce dossier, au  
23 terme de la décision D-2018-155.

24           La Phase 3 ne porte donc que sur le volet  
25 tarifaire du projet, et plus particulièrement sur

1 le calcul du cavalier, de manière à refléter, à  
2 compter du premier (1er) décembre deux mille dix-  
3 neuf (2019), qui est la date de mise en service du  
4 projet, la baisse du Tarif E-6 qui résulte de la  
5 réalisation de celui-ci.

6 Dans sa décision, D-2020-080, au paragraphe  
7 27, la Régie souligne, d'ailleurs que la présente  
8 phase est de nature technique et ne comporte aucun  
9 enjeu juridique important.

10 Cette introduction étant faite, je vous  
11 soumetts que la preuve déposée par Intragaz au  
12 soutien de sa demande dans le cadre de cette phase,  
13 est étoffée et complète. Elle présente, entre  
14 autres, le montant réel des immobilisations, le  
15 calcul du revenu requis marginal basé sur le coût  
16 réel des immobilisations ainsi que le calcul du  
17 cavalier tarifaire, comme l'a expliqué tout à  
18 l'heure monsieur Marois.

19 Plus précisément, la preuve au dossier  
20 établit que le coût final des immobilisations lié  
21 au projet est légèrement en deçà de l'estimation  
22 initiale. On parle de quelques cinquante mille  
23 dollars (50 000 \$) sous le budget. Que le coût du  
24 projet, pardon, que le projet a été réalisé dans  
25 les délais, ce qui a permis la mise en service,



1       comme prévu, au premier (1er) décembre deux mille  
2       dix-neuf (2019).

3               Et finalement, que le projet a atteint la  
4       capacité de retrait maximal qui était visée, soit  
5       de un point six million de mètres cube (1.6 Mm3)  
6       par jour.

7               Ces éléments ressortent non seulement de la  
8       pièce B-0090 et vous avez la référence complète qui  
9       est fournie au paragraphe 12 du plan  
10      d'argumentation. Également, de certaines réponses  
11      aux demandes de renseignements de la Régie et de  
12      Stratégies énergétiques dans le cadre de cette  
13      phase, mais aussi du témoignage de ce matin, de  
14      monsieur Marois.

15              Intragaz confirme également, dans le cadre  
16      de sa preuve, que mises à part quelques  
17      modifications mineures à l'aménagement du site et  
18      du tracé, le projet n'a fait l'objet d'aucune  
19      modification significative par rapport à ce qui  
20      avait été initialement prévu et approuvé par la  
21      Régie. Et une confirmation additionnelle à cet  
22      égard vient d'être mentionnée dans le cadre du  
23      témoignage de monsieur Marois en réponse aux  
24      questions de contre-interrogatoire de maître  
25      Neuman.

1                   Alors, par ailleurs sur ce point-là  
2 particulier, je vous réfère aussi aux réponses  
3 d'Intragaz à la demande de renseignements qui a été  
4 déposée par Stratégies énergétiques, pièce B-0094,  
5 la référence complète se trouve au paragraphe 13 du  
6 plan d'argumentation.

7                   Autant Énergir que Stratégies Énergétiques  
8 appuient la demande d'Intragaz, comme ils  
9 l'indiquent d'ailleurs dans leurs correspondances  
10 respectives qui ont été déposées au dossier. Les  
11 références à ces correspondances sont fournies au  
12 paragraphe 14 du plan d'argumentation.

13                   Énergir indique, autant dans sa lettre du  
14 cinq (5) juin que dans celle du vingt-deux (22)  
15 juillet, qu'elle appuie sans réserve la demande,  
16 telle que formulée par Intragaz, et recommande à la  
17 Régie de l'accueillir, selon ses conclusions.

18                   Elle indique être satisfaite de la  
19 documentation déposée au dossier, de l'exactitude  
20 des calculs présentés et de la justesse des  
21 résultats obtenus

22                   Puis, elle souligne également le fait que  
23 le projet livre les performances attendues et qu'il  
24 a été réalisé sous le budget prévu et selon  
25 l'échéancier établi.

1                   Quant à Stratégies énergétiques,  
2                   l'intervenant indique être satisfait des réponses  
3                   détaillées qui ont été fournies par Intragaz aux  
4                   questions de sa demande de renseignements en  
5                   Phase 3, et il annonce, et d'ailleurs maître Neuman  
6                   l'a mentionné à nouveau ce matin, mais il l'a  
7                   annoncé aussi dans sa correspondance datée du vingt  
8                   et un (21) juillet, à la pièce C-SÉ-AQLPA-0030, que  
9                   sa recommandation sera favorable à l'égard des  
10                  résultats présentés relativement aux conduites de  
11                  collectes et des servitudes et aménagements aux  
12                  fins de la récupération tarifaire des écarts dans  
13                  un cavalier tarifaire.

14                 Par conséquent et à la lumière de ce qui  
15                 précède et de la preuve complète qui a été versée  
16                 au dossier, nous demandons à la Régie d'accueillir  
17                 les conclusions énoncées dans la sixième demande  
18                 amendée d'Intragaz, telles que formulées.

19                 Et c'est ce qui complète ma plaidoirie de  
20                 ce matin, Monsieur le Président, à moins qu'il n'y  
21                 ait des questions à ce sujet.

22                 M. LE PRÉSIDENT :

23                 Il n'y aura pas de questions à ce sujet. Vous avez  
24                 été très claire, merci.

25

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Merci.

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 Merci. Alors, Maître Locas pour Énergir?

5 PLAIDOIRIE PAR Me VINCENT LOCAS :

6 Oui, Vincent Locas pour Énergir s.e.c. En fait, ma  
7 consoeur a très bien synthétisé la position  
8 d'Énergir au paragraphe 15 de son plan  
9 d'argumentation. Donc, la position d'Énergir qui a  
10 été mentionnée à deux reprises déjà, dans le passé,  
11 de manière écrite, soit dans nos correspondances du  
12 cinq (5) juin et du vingt-deux (22) juillet et je  
13 me contenterai tout simplement de réitérer le tout,  
14 soit qu'Énergir appuie la demande d'Intragaz et  
15 recommande à la Régie de l'accueillir ses  
16 conclusions.

17 Donc, c'est ce qui met fin à mes  
18 représentants, sous le cinq minutes annoncé.

19 M. LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Je pense qu'il n'y aura pas de questions. Je  
21 vois que mes collègues semblent travailler fort,  
22 mais je pense qu'il n'y en aura pas plus. Alors,  
23 merci beaucoup. Alors, Maître Neuman...

24 Me VINCENT LOCAS :

25 Merci à vous.

1 M. LE PRÉSIDENT :

2 Merci à vous. Maître Neuman.

3 PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Oui, bonjour, Monsieur le Président, madame et  
5 monsieur les régisseurs. Dominique Neuman pour  
6 Stratégies Énergétiques et l'AQLPA. Alors moi  
7 aussi, je serai plus bref que le nombre de minutes  
8 annoncées.

9 Donc, le plan... le résumé de ma plaidoirie  
10 se trouve déjà à la pièce C-SÉ-AQLPA-30 qui est une  
11 lettre du vingt et un (21) juillet vingt vingt  
12 (2020).

13 Bon, c'est cette lettre où nous annonçons  
14 déjà, que notre recommandation était favorable. Je  
15 voudrais simplement attirer l'attention de la Régie  
16 sur le fait que ce gazoduc a été autorisé par la  
17 Régie en Phase 2, en vertu de la Loi sur les  
18 hydrocarbures et de son règlement d'application.

19 Simplement pour vous mettre dans le  
20 contexte. SÉ et AQLPA se sont battues pour avoir la  
21 Loi sur les hydrocarbures. On s'est battu avant  
22 même que l'idée même de cette loi soit prononcée  
23 par le gouvernement. On s'est battu en sa faveur  
24 lorsqu'elle a été déposée. On l'a eue, ce n'est pas  
25 tout à fait et complètement la loi que nous avons

1 demandée, mais c'est en grande... ça contient en  
2 grande partie des recommandations avec lesquelles  
3 nous étions favorables au moment de son adoption.

4           Donc, ce gazoduc, celui d'Intragaz est le  
5 premier cas d'application du nouveau pouvoir qui  
6 est conférée à la Régie de l'énergie, en vertu de  
7 cette loi. Donc, nous nous sommes fait un devoir  
8 de, même si c'était une phase de consultation où il  
9 n'y avait aucune rémunération pour ce faire, nous  
10 nous sommes fait un devoir de procéder  
11 méthodiquement à faire ce qui est prévu en vertu de  
12 cette loi. C'est-à-dire de vérifier les différents  
13 propos, les différents aspects constitutifs de ce  
14 gazoduc et de voir s'il répondait au fardeau élevé  
15 que posait la Loi, à savoir de s'assurer que le  
16 projet est conforme, je cite :

17                     ... aux meilleures pratiques  
18                     généralement reconnues pour assurer la  
19                     sécurité des personnes et des biens,  
20                     la protection de l'environnement et la  
21                     récupération optimale de la ressource.

22           Donc, nous avons littéralement décortiqué ce  
23 projet en Phase 2 pour passer à travers ses  
24 différentes composantes et effectivement, la Régie  
25 a reconnu que le projet méritait d'être autorisé

1 selon cette Loi et ce Règlement.

2 Maintenant que nous sommes à l'étape de la  
3 vérification des dépenses réelles, des  
4 investissements réels, il nous semble que c'était  
5 notre devoir de vérifier, à partir des données  
6 réelles si, ce que l'on avait dit qu'on ferait et  
7 qui était conforme aux meilleures pratiques  
8 notamment en environnement, si cela s'est bien  
9 réalisé ou s'il y a des écarts, d'en vérifier la  
10 source, en vérifier l'explication pour voir si ça  
11 n'a pas remis en question les meilleures pratiques  
12 environnementales qui fondaient l'autorisation de  
13 ce projet.

14 Donc, nous avons procédé au même travail de  
15 vérification item par item de toutes les  
16 composantes de ce projet sous cet angle. En fait,  
17 je parle quant aux conduites et quant aux  
18 servitudes et aménagements, parce que c'était le  
19 seul sujet de notre intervention et nous sommes  
20 arrivés à la conclusion que les différents écarts  
21 sont mineurs et nous apparaissent justifiés, donc,  
22 ne remettent pas en question ce qui caractérisait  
23 du point de vue meilleure pratique, l'autorisation  
24 initiale.

25 Donc, c'est dans ce cadre-là que nous

1 recommandons à la Régie d'autoriser le cavalier  
2 tarifaire qui comprend ces éléments-là.

3 Et ce que nous souhaitons, c'est d'avoir  
4 préparé, à la fois en Phase 2 et dans cette Phase,  
5 la méthode qui pourra servir un jour à d'autres  
6 gazoducs peut-être plus importants et peut-être qui  
7 seront plus problématiques. C'était notre but, par  
8 cette démarche. Donc, notre recommandation est  
9 favorable et je vous remercie beaucoup, Monsieur le  
10 Président, Madame, Monsieur les Régisseurs.

11 M. LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Neuman. Je ne vois pas non plus, je  
13 pense que vous avez... c'est clair. Alors, je ne  
14 vois pas de questions de précision. Alors, merci.

15 Alors, ça va rondement, Maître Georgescu.  
16 Alors, nous arrivons à la réplique. Alors, je vous  
17 pose la question, parce qu'il faut que je vous la  
18 pose. Avez-vous besoin de temps pour préparer votre  
19 réplique?

20 Me ADINA GEORGESCU :

21 Monsieur le Président, je ne pense pas avoir besoin  
22 de temps pour faire de réplique, il n'y en aura  
23 pas. Nous n'aurons pas de réplique ce matin en  
24 réponse à l'argumentation qui vient d'être faite.

25



1 LE PRÉSIDENT :

2 Parfait. Merci, Maître Georgescu. Écoutez, je pense  
3 qu'il est... dans mon système, il est dix heures  
4 six (10 h 06). On a fait le tour. Je vous remercie.  
5 Il me reste à vous remercier pour votre  
6 collaboration. Merci, Maître Neuman, Maître Locas.  
7 Ça a bien, je pense que ça a bien roulé.

8 On sait aussi que le dossier a été bien  
9 préparé, les questions avaient été bien posées et  
10 il y a eu des réponses, alors ça a été... C'est  
11 toujours plus facile dans un dossier, qui a une  
12 question très précise, de pouvoir rouler assez  
13 rapidement. Alors, je vous remercie pour votre  
14 collaboration. Je remercie le personnel de la  
15 Régie, le service de sténographie.

16 Pour ceux qui prennent des vacances, je  
17 vous souhaite de bonne vacances. Je vous souhaite  
18 surtout à vous tous, et comme je l'ai fait la  
19 semaine dernière dans une autre audience, je suis  
20 toujours content de voir que vous allez bien, que  
21 tout va bien. J'espère que tout votre monde va bien  
22 aussi et conservez votre santé et conservez...

23 On a parfois des désaccords, parfois, même  
24 entre nous, les régisseurs, mais on veut que vous  
25 conserviez votre santé et vos beaux sourires.

1 Alors, moi, je pars en vacances et je pense que  
2 maître Duquette aussi ce vendredi. Alors, pour ceux  
3 qui en prennent, bonnes vacances. Ceux qui  
4 reviennent, bien il faut que des gens reviennent  
5 pour que d'autres partent.

6 Alors, écoutez, nous allons... la Régie va  
7 faire dans les meilleures délais pour pouvoir  
8 rendre la décision, la décision finale. Vous  
9 n'oubliez pas nos nouvelles instructions sur les  
10 frais. Ça nous semble important les frais, alors  
11 bien se tenir à ces dates-là. Et je vous souhaite  
12 donc à tous une bonne fin de journée.

13 Au plaisir.

14 Me ADINA GEORGESCU :

15 Merci. Au revoir.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Au revoir.

18 Me VINCENT LOCAS :

19 Merci beaucoup. Bonne journée.

20

21 AJOURNEMENT

22

---

23

1

2

3

SERMENT D'OFFICE:

4

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

5

certifie sous mon serment d'office, que les pages

6

qui précèdent sont et contiennent la transcription

7

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

8

moyen du sténomasque d'une retransmission en

9

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

10

11

ET J'AI SIGNE:

12

13

14

15

\_\_\_\_\_  
Claude Morin, sténographe officiel

16

Tableau #200569-7.

17